



Sarl RPI
Siège social : 30 rue Edmond Costedoat - 33000 Bordeaux
Tél : 05 57 59 20 20 - E-mail : bordeauxsud@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 22 octobre 2018

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 80 000 €	6 000 €
De 80 001 € à 100 000 €	8 000 €
De 100 001 € à 110 000 €	9 000 €
De 110 001 € à 120 000 €	10 000 €
De 120 001 € à 130 000 €	10 500 €
De 130 001 € à 140 000 €	11 000 €
De 140 001 € à 150 000 €	11 500 €
De 150 001 € à 160 000 €	12 000 €
De 160 001 € à 170 000 €	12 500 €
De 170 001 € à 180 000 €	13 000 €
De 180 001 € à 190 000 €	13 500 €
De 190 001 € à 200 000 €	14 000 €
De 200 001 € à 210 000 €	15 000 €
De 210 001 € à 220 000 €	16 000 €
De 220 001 € à 230 000 €	17 000 €
De 230 001 € à 240 000 €	18 000 €
De 240 001 € à 250 000 €	19 000 €
De 250 001 € à 260 000 €	19 500 €
De 260 001 € à 270 000 €	20 000 €

Prix de vente	Honoraires TTC
De 270 001 € à 280 000 €	20 500 €
De 280 001 € à 290 000 €	21 000 €
De 290 001 € à 300 000 €	21 500 €
De 300 001 € à 310 000 €	22 000 €
De 310 001 € à 320 000 €	22 500 €
De 320 001 € à 330 000 €	23 000 €
De 330 001 € à 340 000 €	23 500 €
De 340 001 € à 350 000 €	24 000 €
De 350 001 € à 360 000 €	24 500 €
De 360 001 € à 370 000 €	25 000 €
De 370 001 € à 380 000 €	25 500 €
De 380 001 € à 390 000 €	26 000 €
De 390 001 € à 400 000 €	26 500 €
De 400 001 € à 410 000 €	27 000 €
De 410 001 € à 420 000 €	27 500 €
De 420 001 € à 430 000 €	28 000 €
De 430 001 € à 450 000 €	28 500 €
De 450 001 € à 470 000 €	29 000 €
De 450 001 € à 500 000 €	29 500 €
Au-delà de 500 001 €	6%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 et de l'arrêté du 3 octobre 1983

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 30004 00342 00041000485 42 ouvert auprès de BNP PARIBAS 74 rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX.

Nom et adresse du garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex

Montant des garanties : Transaction : 480.000 € - Gestion locative : 392.000 €

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC. En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.

Locations – Barème à compter du 1^{er} septembre 2014

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation pour les logements de moins de 25 m² de surface habitable**: 150 euros TTC à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale):

13 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 13 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur et 150 € TTC pour les logements de moins de 25 m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Parking : 100 € TTC à la charge du locataire et 100 € TTC à la charge du bailleur.

Professionnels et commerciaux: 20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC à la charge du preneur.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} septembre 2014

Honoraires de gestion :

6,94% HT des sommes encaissées, soit 8,33% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

Représentation aux assemblées générales de copropriété, procédure, poursuites et recours à justice en cas de défaut de paiement du locataire et en l'absence de souscription de l'assurance des loyers impayés, vacation : 45 € HT/heure soit 54 € TTC/heure.

TVA n° FR58501960918 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens

Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 3301 2018 000 031 115 délivrée par la CCI de la Gironde - Garantie financière Transaction et Gestion : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions : 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



NOTICE D'INFORMATION

Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons, ainsi que leur prix, en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : **RPI Sarl**, Franchisé indépendant Laforêt, au capital de **10.000 €**.

RCS Ville : BORDEAUX - N° TVA intracommunautaire: **FR58501960918**

Siège social : **30 rue Edmond Costedoat 33000 Bordeaux**

Succursales : **31 cours Saint Louis 33300 Bordeaux (tél : 05 57 87 48 48 - bordeauxchartrons@laforet.com) et 86 rue Fondaudège 33000 Bordeaux (tél : 05 56 90 98 98 – bordeauxcentre@laforet.com).**

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre (s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle n° **CPI 3301 2018 000 031 115** délivrée en France par la CCI de la Gironde.

Titulaire d'une Garantie financière Transaction et Gestion auprès de **la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex** / Couverture géographique de(s) la garantie(s) financière(s) : **France métropolitaine**

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle : **AXA France IARD S.A. -26 rue Drouot 75458 PARIS Cedex 9** - Couverture géographique de l'assurance de responsabilité professionnelle **France métropolitaine**

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française et la juridiction compétente sera celle des tribunaux du ressort de la situation des biens à vendre / louer / gérer.

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,
- Pour les locations : à la signature du bail,
- Pour la gestion : à la reddition des comptes,

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de 3 ans à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont renouvelables par tacite reconduction de même durée que la période initiale dans la limite de quatre renouvellements au terme desquels ils prennent automatiquement fin.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS HORS ETABLISSEMENT

Vous aurez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expirera quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devrez nous notifier aux coordonnées figurant en en-tête des présentes ou sur le formulaire de rétractation qui figurera dans votre mandat votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pourrez utiliser le modèle de formulaire qui figurera sur le mandat mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffira que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part du contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

-Par ailleurs, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution commencera après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

✂

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de :

*LAFORET – Sarl RPI 30 rue Edmond Costedoat 33000 BORDEAUX
Fax : 05 57 59 20 21 – Tél : 05 57 59 20 20 – mail : bordeauxsud@lafort.com*

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de service (*) ci-dessous

— Commandé le (*)/reçu le (*)

— Nom du (des) consommateur(s)

— Adresse du (des) consommateur(s)

— Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

— Date

(*) Rayez la mention inutile

Remis le :

(date de la main du consommateur)

Signature du consommateur :